

Date : 23/04/2024

Poste à pourvoir	Chef de service (H/F) – Service des Bonnes Pratiques (SBP)
Emploi	Chef de service scientifique Filière : Management
Emploi-repère	Chef de service
Catégorie d'emploi	Catégorie 1
Type de contrat	Contrat à durée indéterminée Temps complet
Motif	Remplacement de personnel permanent
Localisation	Saint-Denis (93)
Rémunération	Selon expérience et niveau de formation, par référence aux grilles indiciaires des agences sanitaires en application du décret n°2003-224 du 07 mars 2003 ou selon statut particulier si fonctionnaire (détachement)

DESCRIPTION DU POSTE A POURVOIR

Missions générales

- En votre qualité de chef de service du service des bonnes pratiques (SBP), vous aurez en charge les missions suivantes :
- Préparer et mettre en œuvre le [programme de travail de la HAS](#) en ce qui concerne les domaines de compétence du SBP :
 - ✓ Recommandations de bonne pratique ;
 - ✓ Pertinence des soins, parcours de soins, notamment pour les affections de longue durée, et protocoles de coopérations entre les professionnels de santé, en intégrant la place du numérique en santé et du partage des tâches entre professionnels ;
 - ✓ Amélioration des pratiques et leur appropriation par les professionnels ;
- Poursuivre le développement de la [labellisation par la HAS de recommandations](#) élaborées par un organisme professionnel ;
- Poursuivre le processus [d'actualisation des recommandations de bonne pratique et des parcours de soins](#) en lien avec les organismes professionnels ;
- Poursuivre le développement des nouvelles méthodes d'analyse critique de la littérature et notamment la méthode GRADE ;
- Mettre en œuvre les processus d'appropriation des pratiques par les professionnels dans le cadre du plan d'action pour l'amélioration de l'impact des productions de la HAS ;
- Développer les coopérations à l'international notamment dans le cadre du réseau GIN (Guidelines International Network) ;

- Coordonner les travaux de la [Commission Recommandation Parcours Pertinence et Indicateurs \(CRPPI\)](#), en relation avec la présidente de cette commission.
La CRPPI a pour mission de préparer les délibérations du Collège de la HAS portant notamment sur les recommandations, les stratégies de prise en charge en termes de parcours de santé et des indicateurs de pertinence correspondants ;
- Assurer les liens avec les autres institutions : DGS, DGOS, DSS, CNAM, INCA...
- Assurer les liens avec les associations de patients et d'usagers et les professionnels de santé ;
- Encadrer et animer une équipe de 40 personnes : Adjointes, Chefs de projets et assistantes, étudiants (stagiaires et internes) ;
- Elaborer et gérer le budget du service ;
- Participer à la coordination des travaux au sein de la HAS :
 - ✓ Avec les autres services de la DAQSS, de la, DEAI, de la DCIEU et de la DIQASM,
 - ✓ Aux activités et missions transversales de la HAS (CODAQSS, CODIR, tout GT impliquant le SBP, prospective, ...).
- Elaborer et actualiser, en tant que de besoin, un projet du service.

Direction et service d'affectation

Direction de l'Amélioration de la Qualité et de la Sécurité des Soins (DAQSS)
Service des Bonnes Pratiques (SBP)

Rattaché à la DAQSS, le SBP est chargé :

- D'élaborer des recommandations de bonnes pratiques professionnelles et de mettre à disposition des outils utiles à leur déploiement afin d'élaborer les stratégies les plus appropriées sur le plan médical ;

Le SBP produit des recommandations et des guides relatifs à la bonne pratique définies dans le champ de la santé comme « des propositions développées méthodiquement pour aider le praticien et le patient à rechercher les soins les plus appropriés dans des circonstances cliniques données ».

- De conduire les travaux relatifs à la pertinence des soins, aux parcours de soins, notamment pour les affections de longue durée, et aux protocoles de coopérations entre les professionnels de santé ;

Le SBP produit des « guides parcours de soins » et des outils pour améliorer la qualité de la prise en charge des personnes ayant une maladie chronique. Ces guides et outils répondent à deux dimensions essentielles : la qualité et la sécurité des soins par la mise en œuvre des bonnes pratiques professionnelles et la facilitation du parcours de santé des personnes.

L'élaboration de fiches dites « Points clés » ou d'outils d'amélioration des pratiques professionnelles portent :

- ✓ Soit sur un ou plusieurs « épisodes de soin critiques », concernant une population ou une pathologie ;
- ✓ Soit sur l'organisation et l'optimisation des parcours de santé.

Dans le cadre des travaux de la STSS, la HAS élabore des parcours de soins, accompagnés de messages pertinence et d'indicateurs qualité des parcours en lien avec le SEVOQSS et la MNS.

Dans le champ de la psychiatrie et de la santé mentale, un programme de travail pluriannuel est dédié.

Le sujet de la pertinence des prescriptions, actes et des séjours est un sujet stratégiquement clé pour la HAS, s'intégrant dans la dynamique d'amélioration de la qualité et de la sécurité des soins. Des fiches pertinence dédiées sont élaborées en complément des parcours.

Le SBP donne des avis sur des protocoles de coopération (PC). Depuis 2020, le comité national des coopérations interprofessionnelles (CNCI), auquel participe le SBP peut proposer le déploiement d'un protocole local sur tout le territoire national. Ce déploiement est autorisé par arrêté des ministres chargés de la santé et de la sécurité sociale, après avis de la Haute Autorité de santé.

- De développer les démarches d'amélioration des pratiques permettant aux professionnels de se les approprier.

Dans le cadre de la certification périodique des professionnels de santé (CPPS), la HAS a deux missions (ordonnance du 19 juillet 2021) :

- ✓ Proposer la méthode d'élaboration des référentiels de certification périodique pour les sept professions de santé ;
- ✓ Donner un avis (ou accompagner ou participer) à la construction des référentiels de certaines (ou toutes) professions sur demande du Ministre.

Le SBP valide et met à disposition les méthodes pour aider les professionnels à mettre en œuvre leur développement professionnel continu (DPC).

PROFIL RECHERCHE

Formation

Médecin ou professionnel de santé, vous disposez d'un parcours professionnel diversifié de plusieurs années, avec une expérience en matière de santé publique, de méthodologie d'analyse critique de la littérature, en épidémiologie et en évaluation en santé.

Expérience

Vous avez une solide connaissance du système de santé et de ses différents acteurs (professionnels de santé, usagers, ministère de la santé et de la préventions, caisses d'assurance maladie...). Vous avez une expérience confirmée dans l'encadrement d'une équipe pluriprofessionnelle composée d'experts de haut niveau dans leur domaine et votre expérience vous a permis de développer une réelle maîtrise du management de projet. Vous avez par ailleurs une bonne connaissance des processus de prise en charge des patients.

Compétences

Vous faites preuve de leadership, vous savez animer et fédérer un collectif et construire un consensus si nécessaire.

Proactif, vous faites preuve d'initiative et savez planifier et organiser des projets. Vous êtes un bon communicant et faites preuve d'une forte capacité d'écoute et d'anticipation.

Vous avez une très bonne connaissance des techniques rédactionnelles, d'analyse et de synthèse.

Vous maîtrisez parfaitement l'anglais.

Autorité publique indépendante à caractère scientifique, la Haute Autorité de santé (HAS) vise à développer la qualité dans les champs sanitaire, social et médico-social, au bénéfice des personnes.

Elle travaille au côté des pouvoirs publics dont elle éclaire la décision, avec les professionnels de santé pour optimiser leurs pratiques et organisations, et au bénéfice des usagers dont elle renforce la capacité à faire des choix.

Elle exerce trois missions principales :

- évaluer les médicaments, dispositifs et actes en vue de leur remboursement ;
- recommander les bonnes pratiques professionnelles, élaborer des recommandations vaccinales et de santé publique ;
- mesurer et améliorer la qualité dans les hôpitaux, cliniques, en médecine de ville et dans les structures sociales et médico-sociales.

La HAS exerce son activité dans le respect de trois valeurs : la rigueur scientifique, l'indépendance et la transparence.

Créée par la loi du 13 août 2004 relative à l'Assurance maladie, elle est organisée autour :

- d'un Collège de huit membres dont un président ;
- de commissions spécialisées présidées par des membres du Collège ;
- de services réparties en cinq directions.

Pour postuler

Date limite de réponse : **26 mai 2024**

Les candidatures (CV, lettre de motivation, formulaire de mobilité interne) sont à adresser à l'équipe recrutement :

has-12326@candidatus.com